FICHE ÉLÈVE · ÉVALUATION

Titre professionnel Responsable d'établissement marchand

Titre professionnel du ministère chargé du Travail · niveau 6 (Bac+3) · RNCP 38666

Comment vous êtes évalué

Un titre professionnel ne se joue pas sur une moyenne de notes : il se **valide devant un jury de professionnels** du métier, lors d'une **session d'examen** organisée dans un centre d'examen. Le jury fonde sa décision sur les épreuves du jour, mais aussi sur les **évaluations en cours de formation** que l'école lui transmet, votre **dossier professionnel** et l'entretien final. Condition d'accès à l'examen : au moins **350 heures en entreprise**, preuve à l'appui — votre alternance y pourvoit ; en formation initiale, un ou plusieurs stages sont obligatoires jusqu'à ces 350 heures.

Les épreuves de la session — 6 h 55 au total

- **Mise en situation professionnelle (4 h).** Étude de cas d'un établissement marchand, **sur poste informatique** (traitement de texte et tableur, maquettes fournies) : chaîne d'approvisionnement, pilotage de l'offre, expérience client. Vos travaux sont imprimés, remis et évalués sur grille avant l'entretien.
- **Entretien technique (1 h).** Vous récupérez votre copie, préparez sa présentation (30 min), la présentez (10 min) et échangez avec le jury (20 min).
- **Questionnement à partir de vos productions (1 h 40).** Vos **deux documents : 15 à 21 pages pour le premier, 20 à 28 pages pour le second**, construits sur votre entreprise, chacun avec son diaporama : l'un sur la stratégie et la performance économique (20 min de présentation + 25 min de questions), l'autre sur le management des salariés (25 min + 30 min).
- **Entretien final (15 min)**, appuyé sur votre dossier professionnel.

Le titre se compose de **trois blocs (CCP)** : coordonner et améliorer l'activité commerciale ; contribuer aux orientations stratégiques et optimiser la performance économique ; manager les salariés. Le jury peut prononcer l'admission ou une **validation partielle** : un CCP acquis le reste, et le titre se complète à une session ultérieure.

Votre session se tient à Mantes School of Business, 2 rue Armand Cassan à Mantes-la-Jolie — c'est le centre d'examen du titre, et ce n'est pas votre site de formation. La date vous est communiquée par l'école ; ce jour-là vous n'êtes pas en entreprise, et le trajet est à prévoir.

Comment la session se déroule

L'écrit se passe en groupe, à une date fixe — quatre heures, tous ensemble, sur poste informatique. Votre convocation porte une **heure d'émargement** antérieure au début de la composition : elle est ferme. Le contexte d'entreprise vous est remis en salle, au début de l'épreuve.

L'oral est individuel et vous occupe une journée, dans la période qui suit l'écrit. Vous recevez votre **convocation un mois à l'avance** ; une fois les convocations parties, plus aucune inscription ni désinscription n'est possible.

Ne posez pas de congés sur la période des oraux avant d'avoir votre convocation — y compris vos cinq jours de révision (article L6222-35), que vous arrêtez avec votre employeur une fois la date connue.

Vos dates figurent sur **votre calendrier d'alternance** : l'écrit en rouge, la période des oraux en hachures.

Absence à un contrôle de l'école

Cette règle vaut pour le contrôle continu et les examens blancs que l'école organise au cours de l'année. En cas d'absence :

- votre absence n'est pas justifiée : la note est 0 ;
- votre absence est justifiée : la mention « absent » remplace la note.

L'école n'est pas tenue d'organiser un rattrapage. C'est l'équipe pédagogique qui décide s'il a lieu, comment, et qui y participe. Par défaut, seuls les apprentis dont l'absence est justifiée y sont admis.

Elle ne vaut pas pour les épreuves de l'examen final, ni pour une évaluation qui compte pour l'obtention du diplôme, du titre ou de la certification : celles-ci suivent les règles de l'organisme qui les délivre.

Une absence se justifie dans les conditions du règlement intérieur de l'école.

Ce qui peut vous coûter le titre

- **Les 350 heures en entreprise sont une condition d'accès** : sans la preuve, pas d'examen.
- **Les deux documents et leurs diaporamas se construisent sur l'année**, à partir de votre établissement : l'école encadre leur rédaction — suivez le calendrier.
- **Les évaluations en cours de formation comptent** : leurs résultats sont transmis au jury.

Pour aller plus loin

Les référentiels officiels du titre (REAC et référentiel d'évaluation, qui décrit chaque épreuve) sont publics : **francecompetences.fr/recherche/rncp/38666** (fiche consultée le 19/08/2026). Le détail complet est dans le document **Modalités d'évaluation** de votre formation, publié sur la page de la formation. Pour toute question : la direction pédagogique.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL
36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · SIRET 951 023 183 00019 · UAI 0932893P · NDA 11931218393 (préfecture d'Île-de-France) — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com